

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 10 avril 2026**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald

Secrétaire de séance : M DURAND Gérald

N° 22/2026**SUBVENTIONS ANNUELLES 2026**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter les subventions suivantes :

A.C.C.A	250,00 €
ADAPEI	90,00 €
AMPHIBAVI	100,00 €
Amicale Laïque	600,00 €
APPEL-OGEC Ecole St Régis	600,00 €
La Boule de LABEGUDE	600,00 €
Centre Léon Bérard	100,00 €
Croix Rouge Française	130,00 €
Donneurs de Sang	80,00 €
FNATH Mutilés du Travail	100,00 €
FNACA	100,00 €
Club de Cyclotourisme Labégude	100,00 €
Loisirs Créatifs 07	100,00 €
Conjoints survivants	300,00 €
IME "Amitié-Lalevade"	100,00 €
Prévention routière	80,00 €
Les Raïols	100,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €

Secours Populaire Français	100,00 €
Tennis Club Labégudien	300,00 €
Ensemble et solidaires (UNRPA)	600,00 €
Vaincre La Mucoviscidose - Virade de l'Espoir	200,00 €
Ardèche Roll	350,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers d'Aubenas	600,00 €
CAC	2 900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote les subventions 2026 telles que présentées par Monsieur le maire,
- précise qu'il privilégie les associations qui font vivre la commune et participent aux festivités organisées,
- dit que le versement de la subvention sera effectué après remise par les associations de leur bilan de l'année N-1 (même s'il n'y a pas eu d'activité), du budget prévisionnel, de leur n° SIRET, du code APE, d'un RIB ainsi que d'une assurance responsabilité civile pour le prêt des salles communales.

Fait et délibéré à Labégude, le 23 avril 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,

PONTHIER Jean-Yves



Le secrétaire de séance,

M DURAND Gérald

